

Le défi de la pérennisation des investissements REDD+



Cas d'étude dans le Sud Kwamouth, République démocratique du Congo

Points clés

- La pérennisation des investissements réalisés, la rétrocession aux communautés bénéficiaires des actifs économiques et fonciers et le renforcement de leurs capacités d'autogestion des activités sont autant d'enjeux encore peu traités dans le cadre de la mise en œuvre d'initiatives de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+).
- Le projet Novacel Sud Kwamouth, un des projets pionniers REDD+ en RDC qui arrive à terme début 2016, s'est engagé dans la création d'une coopérative agricole villageoise afin de répondre aux nombreux défis qui se posent pour la pérennisation des acquis du projet.
- La Facilité REDD de l'UE de l'Institut européen de la forêt et ses partenaires ont mené une mission d'appui à l'opérationnalisation du Groupement d'intérêt coopérative et économique du terroir Téké (GICET) de mars à octobre 2015 dans quatre villages pilotes. Cette mission a permis la cartographie et valorisation du potentiel agroforestier de plus de 10 000 ha de terrains, l'information et la consultation des communautés, leur structuration en comités locaux de développement et l'élaboration du plan d'affaires de la coopérative.
- La mise en place du GICET constitue une expérience pionnière d'entrepreneuriat communautaire dans la zone du programme de réduction de Mai Ndombe. Elle participe à l'émergence d'un modèle de gestion des terres, conciliant production agricole soutenue revenu agricole amélioré, maintien de la fertilité des sols et préservation de la forêt, en ligne avec les objectifs du plan d'investissement REDD+ de la RDC.



Photo: EU REDD Facility

Résumé

Le district des Plateaux dans la province de Maï Ndombe en République démocratique du Congo (RDC) a vu se développer ces dernières années plusieurs initiatives visant à réduire la pression sur la forêt dans ce bassin d'approvisionnement de Kinshasa. L'agriculture sur abattis-brûlis pour la production de manioc et d'autres cultures de subsistance constitue le principal moteur de déforestation dans la zone. La pauvreté et la dépendance aux revenus tirés de la vente de produits agricoles et forestiers peu valorisés constituent les principales causes sous-jacentes de la diminution du couvert forestier.

C'est dans ce contexte que l'un des premiers projets pilote REDD+ de la RDC, le projet agroforestier Novacel Sud Kwamouth (NSK), financé par le Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC), a vu le jour en 2011. Le projet NSK vise à atténuer la déforestation sur les plateaux des Batéké grâce à la promotion de techniques agroforestières durables et au renforcement des moyens de subsistance économique de la population, y compris les services sociaux de base.

La création du Groupe d'intérêt coopératif et économique du terroir Téké (GICET) répond au défi de pérenniser les investissements réalisés par le projet NSK dont le premier cycle de financement arrive à échéance en 2016. L'objectif principal de la coopérative est de poursuivre et d'étendre la dynamisation des échanges économiques sur les plateaux des Batéké par le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Sa création répond aux difficultés structurelles rencontrées par les agriculteurs, comme l'insécurité foncière, l'absence de gestion de la fertilité des sols, le manque d'infrastructures de transport, l'accès restreint aux moyens de production agricole modernes et l'accès limité aux services sociaux de base comme l'éducation et la santé. La formule coopérative répond également au besoin de promouvoir la solidarité à l'échelle du terroir.

La Facilité REDD de l'UE de l'Institut européen de la forêt (EFI) et ses partenaires ont appuyé l'opérationnalisation du GICET en 2015 en facilitant des activités de cartographie et de caractérisation des terrains (10 400 ha de savanes), de sensibilisation et de structuration des communautés, et d'élaboration du plan d'affaires de la coopérative. Ce document présente la synthèse de l'expérience acquise lors de cet appui et les leçons apprises pour la pérennisation des investissements REDD+ en RDC.

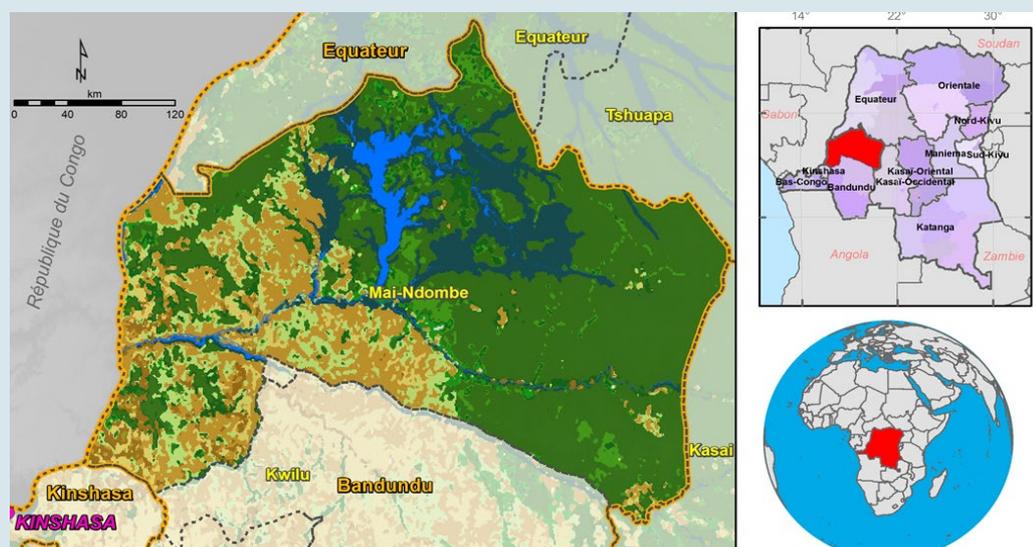
Encadré 1: La RDC en transition vers la phase d'investissements REDD+

La République démocratique du Congo est engagée dans le processus REDD+ depuis 2009. En 2012, le pays a adopté sa stratégie nationale cadre qui présente une vision de développement global autour de sept piliers: agriculture, énergie, forêt, gouvernance, aménagement du territoire, régime foncier et démographie. En 2015, le gouvernement de la République démocratique du Congo a adopté son Plan d'investissement REDD+ afin de mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie au moyen de la capitalisation du Fonds national REDD+.

La mise en œuvre de la stratégie implique notamment le développement de programmes intégrés. Un programme de réduction d'émissions à l'échelle de la juridiction de Maï Ndombe est en cours de préparation pour présentation au Fonds carbone du FCPF. Ce programme vise la réduction de 29 Mt de CO₂ d'ici 2020, via la mise en œuvre de projets intégrés dans les secteurs forestier, de l'agriculture, du foncier et de l'aménagement du territoire notamment, à l'échelle de cette province de 12,3 Mha.

En tant que premier programme REDD+ de développement vert à grande échelle dans le bassin du Congo, le programme de réduction d'émissions de Maï Ndombe a comme objectif global d'élaborer un modèle juridictionnel de développement vert qui offre des alternatives et des incitations basées sur les résultats pour relever les défis du changement climatique, réduire la pauvreté, conserver les ressources naturelles et protéger la biodiversité (CN-REDD 2015).

Le projet NSK s'inscrit pleinement dans le programme de Maï Ndombe et représente l'une des initiatives pilotes du programme. Les investissements du projet NSK pourront contribuer aux efforts de réduction d'émissions du programme de Maï Ndombe, s'ils sont maintenus dans le temps.



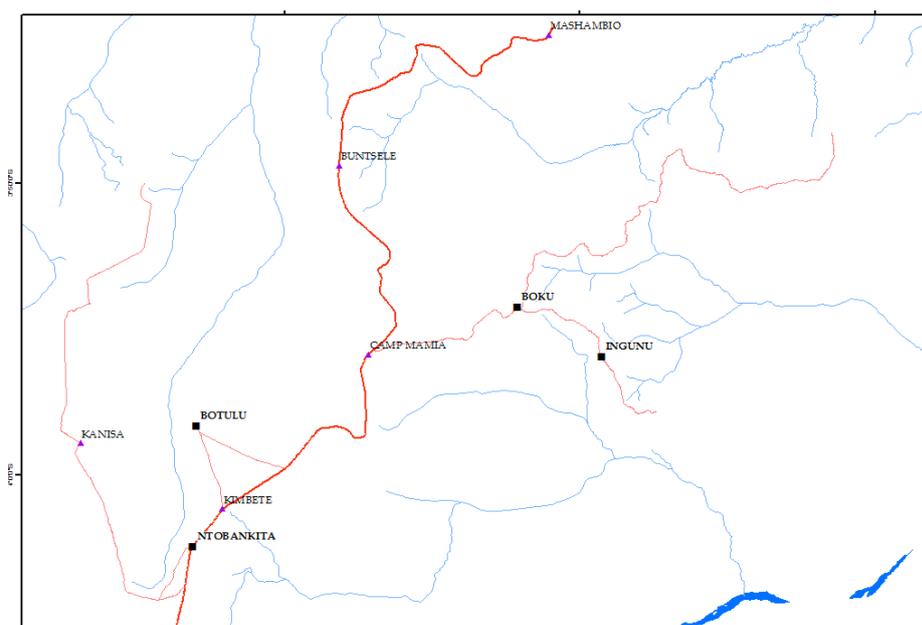
Carte 1. Localisation de l'aire du programme Maï Ndombe dans le Bassin du Congo. Source: CN REDD

1 Le Sud Kwamouth: un laboratoire des bonnes pratiques de gestion durable en RDC

Le territoire du Sud Kwamouth se situe sur les plateaux des Batéké, au sud de la province de Mai Ndombe qui voit actuellement le développement du premier programme juridictionnel REDD+ de la RDC (voir Encadré 1). Cette zone, située à 250 km de Kinshasa, alimente en denrées agricoles et charbon de bois le marché croissant de la capitale congolaise. L'agriculture itinérante sur brûlis constitue le principal moteur de déforestation et de dégradation forestière dans la zone. La pauvreté et la dépendance aux revenus tirés de la vente de produits agricoles peu valorisés constituent les principales causes sous-jacentes de la diminution du couvert forestier.

Par sa proximité avec la capitale et la présence de nombreux acteurs, la zone présente un fort potentiel de développement durable: possibilité de réorienter à moindre coût la production agricole vers les zones de savanes, potentiel important de développement de cultures pérennes et de relance des filières de la pêche, de la pisciculture ou de l'élevage (CN-REDD 2014).

De nombreux défis doivent néanmoins être relevés pour assurer la gestion durable des ressources naturelles dans la zone et la protection du couvert forestier.



Carte 2. Zone des Plateaux, Sud Kwamouth. Source: OSFAC

Une région enclavée, où perdurent les techniques agricoles rudimentaires

Les plateaux des Batéké, malgré leur proximité géographique avec Kinshasa, restent une zone majoritairement difficile d'accès. La seule route secondaire d'importance qui traverse la zone, la RN17, est une piste de terre, difficilement praticable en saison des pluies.

Pour réduire les temps de déplacement entre les villages et les parcelles cultivées, les agriculteurs construisent des campements saisonniers dans lesquels ils restent pendant plusieurs semaines lors des grandes périodes agricoles (SLDC 2013). L'enclavement de certains villages ou campements empêche les habitants de dégager des revenus de la vente de leur production et limite ainsi leurs capacités

d'investissement et de développement technique (Drouillard 2013). Le coût du transport externalisé et des taxes diverses atteint en effet jusqu'à 45 à 65 % du prix de vente des productions (Salva Terra 2015). De plus, les agriculteurs vendent individuellement leurs produits à la capitale et ont très peu de pouvoir de négociation avec les acheteurs.

Aux difficultés de transport et d'accès à du matériel agricole moderne pour mettre en valeur les terres, en particulier pour mécaniser la préparation des terrains et évacuer les productions, s'ajoutent l'absence de réseau électrique, de réseaux d'adduction d'eau et d'infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles. La pauvreté des sols sableux de savane de la région requiert par ailleurs une gestion adaptée de leur fertilité, basée traditionnellement sur des périodes de mise en repos (jachère) ou de fertilisation (naturelle, par l'association de plantes fixatrices d'azote et la rotation de cultures, ou artificielle, par l'emploi de fertilisants conventionnels). La diminution des périodes de jachère et la faible utilisation d'intrants entraîne ainsi un report des activités agricoles vers les zones forestières, principales réserves en terres fertiles. Ceci conduit à généraliser des activités uniquement basées sur la destruction du couvert forestier.

“Le problème pour nous ici c'est l'état des routes et les moyens d'évacuation des produits agricoles. Le transport jusqu'à Kinshasa nous coute très cher et au final nous les paysans ne gagnons presque rien.”

Motsa Moke Soin, paysan du village de Boku

Pression démographique et pauvreté

Sur l'ensemble de la RDC, la pauvreté des populations et la croissance démographique constituent une des principales causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts, en provoquant l'augmentation des activités de subsistance à fort impact environnemental.

La pression démographique atteint un tel niveau que les périodes de mise en jachère sont réduites, conduisant à la conversion permanente de surfaces forestières à cause de l'appauvrissement des sols et de l'abandon des champs. L'absence d'aménagement du territoire, de planification de l'utilisation des terres et d'outils de développement rural intégré contribuent à ce phénomène (M. Nourtier et al. 2013).

L'absence d'opportunités économiques dans les villages entretient une logique de subsistance et freine le développement communautaire. Les infrastructures sociales sont rares et en très mauvais état. Le manque de liquidités et la précarité des revenus empêchent de nombreux ménages d'accéder aux services de base comme l'éducation ou la santé.

Un accès inégal aux ressources communautaires

En pratique, la gestion des ressources naturelles sur les plateaux des Batéké est réalisée localement. Les terres autour du village sont communautaires et leur accès est administré par le chef de village, qui dans la plupart des cas apparaît comme le gestionnaire effectif du foncier. La place donnée à l'autorité traditionnelle favorise l'accapement par les élites locales et représente une limite à la gestion communautaire. En effet, plusieurs études menées dans la zone (M. Nourtier et al. 2013, Reyniers 2014) ont montré que l'accès aux ressources se fait avant tout sur des critères de genre, d'âge et d'appartenance clanique, qui privilégient les hommes mariés provenant de familles de notables. Les femmes, surtout si elles sont veuves ou célibataires, les jeunes et les allochtones sont de fait souvent écartés.

Dans certaines localités, les chefs de village demandent une rétribution aux villageois en échange de leur droit d'accès à la terre. L'opportunisme des chefs et de leurs familles face aux demandes croissantes d'accès aux ressources de la part des villageois favorise donc souvent la surexploitation et l'accumulation de cette rente au profit de quelques-uns (Reyniers 2014).



L'insécurité foncière, source de conflits

En RDC, les ressources naturelles, y compris les terres, sont soumises au régime de la domanialité et appartiennent à l'État. En réalité, il y a dualité du système foncier congolais puisque le droit coutumier des communautés locales se superpose à la propriété de l'État. Dans le régime forestier, les droits des communautés locales ont été récemment reconnus par le décret instaurant les concessions forestières de communautés locales (Décret n° 14/018). Cependant, jusqu'à présent, les actes fonciers coutumiers ne peuvent ni être enregistrés, ni titrés.

De plus, si la loi foncière congolaise reconnaît le droit des petits paysans sur les terres qu'ils occupent, elle ne leur délivre ni titre ni certificat d'enregistrement officiels. Cette titrisation n'est pas non plus possible à l'échelle de la communauté. Ainsi, lorsque des savanes sont mises en valeur, il arrive que les terres soient revendiquées par la suite par des tiers, entraînant des conflits entre paysans et autorités coutumières, ou entre autorités coutumières et administration locale. Sur les plateaux des Batéké, le phénomène d'augmentation des achats de terres par des investisseurs privés de Kinshasa est un important facteur d'accaparement des terres et d'instabilité pour les communautés qui en sont dépendantes (Drouillard 2013).

Encadré 2: Le projet Novacel Sud Kwamouth

Le «Projet pilote REDD+ agroforestier Novacel Sud Kwamouth» (NSK) est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat public-privé. Ce projet est financé par le Fonds forestier pour le bassin du Congo (FFBC) administré par la Banque africaine de développement (BAD).

Les activités du projet ont débuté en 2012 sur un périmètre de 2 500 ha autour des chefferies de Boku, Botulu et Buntsiele (voir Carte 2). Le projet s'articule autour: (i) d'une composante REDD visant à réduire la déforestation en développant des activités avec les communautés villageoises (gérée par l'ONG GI Agro), et (ii) d'une composante boisement/reboisement visant à développer l'agroforesterie à but commercial sur les terres en régie de la société Novacel et d'augmenter le couvert forestier naturel par la protection contre les feux de savane.

De manière plus concrète, ces objectifs s'inscrivent dans une démarche:

- Économique: les activités agro-forestières visent à mettre sur le marché des produits agricoles (manioc et charbon de bois). La déforestation évitée et la mise en défens des savanes associées aux plantations pourront également être valorisées sur le marché carbone.
- Sociale: en plus du développement du système agricole, le projet fournit des opportunités d'emploi et des revenus améliorés, ainsi que des infrastructures sociales de base supplémentaires et/ou réhabilitées pour les villages.
- Environnementale: l'objet du projet est la préservation de la forêt comme outil de lutte contre les changements climatiques et comme source de nombreux services écosystémiques à conserver.

Avec un objectif total de 2 500 ha, de 2012 à 2015, 1 750 ha (70%) ont été plantés dont 700 ha en mode forêt pure et 1 050 ha en mode agroforestier.

La fin du projet NSK est prévue pour mars 2016. Se pose donc la question de la continuité des activités d'appui aux communautés, à la production agroforestière et à sa commercialisation. À la fin du projet, les actifs acquis tout au long de sa mise en œuvre (véhicules, tracteurs, pépinières, plantations...) devront en principe être restitués à l'État congolais. Une négociation devra s'engager pour convaincre l'État congolais de rétrocéder ces actifs au GICET qui en assurera la gestion et la pérennisation.

2 La mise en place d'un groupement d'intérêt coopératif comme véhicule de pérennisation des investissements REDD+

La création d'une coopérative a émergé comme solution potentielle afin de pérenniser les investissements REDD+ déjà effectués dans le cadre du projet NSK, d'élargir la zone d'action des pratiques de gestion durable, de sécuriser et valoriser la terre et de favoriser un développement économique et écologique durable sur le long terme dans le Sud Kwamouth. La constitution du «Groupe d'intérêt coopératif et économique du terroir Teke» (GICET, Nsia Mala Mala) a été formalisée en juillet 2013 et répond aux demandes d'appui d'une douzaine de chefferies de la zone.

La création du GICET répond aux difficultés structurelles rencontrées par les agriculteurs, comme l'insécurité foncière, le manque d'infrastructures de transport, l'accès restreint aux moyens de production agricole modernes et l'accès limité aux infrastructures et services sociaux de base comme l'éducation et la santé (SalvaTerra 2015). Les travaux de préparation à la mise en œuvre effective du GICET, soutenus par l'Institut européen de la forêt, ont porté plus précisément sur quatre villages volontaires de la zone (Boku, Botulu, Ingunu et Ntobankita, voir Carte 2).

Le modèle coopératif et le développement d'une vision territoriale

La démarche de mise en place d'une activité coopérative à l'échelle du Sud Kwamouth cherche à répondre à de nombreux défis contextuels présentés dans ce document, par le biais de:

- la mise en commun de ressources humaines et matérielles dans le but de développer et renforcer les activités génératrices de revenus, notamment l'agroforesterie, tout en assurant la protection et la mise en valeur des zones forestières naturelles ainsi que les zones d'intérêt écologique supérieur;
- la mise en place de services dans le domaine de l'exploitation agroforestière, permettant de faciliter et de développer les activités (fourniture d'intrants, assistance technique, pépinières, commercialisation et transport...) et ainsi de renforcer la position économique des membres;
- la participation active des communautés à la constitution des ressources du GICET et à la prise de décision;
- la création d'une entité juridique, qui pourra servir d'interlocuteur auprès des autorités, ainsi que de véhicule pour la sécurisation des actifs économiques et fonciers des communautés;
- l'intégration du développement rural dans une démarche de clarification de l'affectation des terres à l'échelle du terroir.

Le principal apport en capital pouvant être réalisé par les villages étant leur capital foncier, la cession de terres coutumières au GICET a été privilégiée comme moyen d'adhésion à la coopérative. Depuis 2013, près de 10 437 ha de terres coutumières, partagés entre quatre villages pionniers, ont fait l'objet d'un acte de cession de terres coutumières dans le but de constituer le capital initial du GICET.

Dans chacune de ces chefferies, les savanes ont été recensées et géolocalisées par GPS de manière participative, afin de préparer les travaux de sécurisation foncière, et plus en amont, de s'intégrer dans un schéma d'affectation des terres à l'échelle du terroir.

Les structures opérationnelles des coopératives sont déterminées en partie par la loi et en partie par la coopérative elle-même. Dans le cas présent, étant donné les faibles ressources humaines disponibles, une structure simple est privilégiée, constituée des instances suivantes:

- l'Assemblée générale, composée des membres du GICET, qui sont principalement les Comités locaux de suivi du développement (CLSD), représentant les villageois et rattachés aux villages dont les Chefs de terre apporteront des terres au capital social,
- le Conseil d'administration, composé d'administrateurs élus et supervisant la production, la transformation et la commercialisation des produits,
- le Conseil de surveillance,
- le Secrétariat exécutif.

“Depuis le démarrage du projet NSK en 2011, les communautés locales se sont fortement investies pour contrer les défis structurels auxquels elles font face. Ces efforts risquent d'être réduits à néant si l'on ne trouve pas de solution pour les pérenniser. Ainsi, la mise sur pied d'une coopérative (le GICET Nsia mala mala), est apparue comme une solution pour assurer la sécurisation et la valorisation des terres tout en garantissant la continuité des investissements réalisés jusqu'ici.”

Olivier Mushiete, Secrétaire exécutif du GICET

Identification participative des terrains coutumiers cédés au GICET.

Photo: EU REDD Facility





Photo: EU REDD Facility

Pépinière d'acacia du projet NSK.

L'agroforesterie communautaire privilégiée

Le projet NSK, mais également les nombreuses autres initiatives de la région (le modèle Ibi village, les projets Mampu, Ntsio ou Luki) ont démontré l'intérêt des communautés pour l'agroforesterie en zone de savane. Ce modèle permet de sortir des conditions difficiles de culture en forêt et, grâce à la mécanisation et à la gestion de la fertilité des sols, d'augmenter les rendements en savane et de compléter les revenus grâce à la vente du charbon de bois.

Le modèle proposé repose sur une «agriculture contractuelle» entre le GICET et les paysans, au sein de laquelle le GICET participe à la réalisation des pépinières, effectue les opérations mécanisées, fournit du conseil et assure la transformation et la commercialisation des produits, tandis que les paysans fournissent la main-d'œuvre nécessaire aux opérations non mécanisées.

Ce système est avantageux à deux niveaux pour le paysan (i) qui perçoit de façon directe les ristournes payées bord champ, lors de la collecte des produits agricoles par le GICET, ce qui rémunère son temps de travail, et (ii) qui reçoit de façon indirecte les excédents rétrocédés aux Comités locaux de suivi du développement (CLSD) membres de la coopérative – dont font partie les paysans – après la vente des produits par le GICET, une fois toutes les charges payées et le bilan arrêté, au prorata des parts de chaque CLSD et après déduction des mises en réserves et reports éventuels.

Après analyse technique, le modèle recommandé pour le GICET est la plantation dite «communautaire» d'*Acacia auriculiformis* en association avec le manioc en rotation sur six ans. Avec ce modèle, la production future du GICET est estimée à près de 2 000 tonnes de manioc sec et 10 000 tonnes de charbon de bois (makala) par an à l'horizon 2025, soit respectivement 0,1% et 1,4% des volumes de manioc sec et de makala consommés annuellement à Kinshasa (Salva Terra 2015). Chaque paysan coopérateur se verrait attribuer 2 ha/an de terres cultivables, lui permettant ainsi de doubler son revenu une première fois pendant les six premières années de fonctionnement de la coopérative (par l'augmentation des surfaces cultivées), et une seconde fois pendant les six années suivantes (par l'augmentation de la fertilité des sols et l'entrée en production du makala).

Ce scénario conservateur est privilégié dans un contexte local risqué, où la préférence est donnée à l'atteinte de l'équilibre économique de la coopérative. Plusieurs autres produits agricoles pourraient également être envisagés sur le long terme, moyennant la levée de barrières telles que l'indisponibilité en variétés améliorées (cas du niébé), le manque de recul sur certaines associations culturales (cas de l'association acacia x manioc x arachides), la faible formation des producteurs aux soins culturaux précoces (cas des anacardiés et des safoutiers) ou l'inclusion dans le capital du GICET de terres plus fertiles (cas du palmier à huile, qui nécessite plutôt des terres de séries forestières).

Risques et limites du modèle coopératif

Au-delà des risques habituels liés à la mise en œuvre d'un projet de développement, qui ne seront pas développés ici, la mise en place d'une structure coopérative en RDC présente certaines difficultés.

La société coopérative n'est pas une nouveauté en RDC. Cependant la RDC offre peu d'encadrement à l'entrepreneuriat paysan. La politique agricole existante (loi portant principes généraux relatifs au secteur agricole en RDC du 24 décembre 2011) privilégie le développement du secteur industriel et n'offre pas, à l'heure actuelle, de formule encadrant le paysannat agricole (Paluku Kamburuta 2012). Ceci se traduit par un flou juridique, la RDC considérant par exemple la coopérative tantôt comme une société commerciale (décret du 23 mars 1921), tantôt comme une association (décret du 24 mars 1956), textes dont les contenus sont a priori obsolètes, car datant de la colonisation. C'est donc le droit OHADA (la RDC est membre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), depuis septembre 2012) qui s'applique.

Ce flou juridique a des conséquences financières importantes, concernant notamment les règles qui s'appliqueraient en matière d'impôt sur les bénéfices, et de taxe sur la valeur ajoutée sur les produits agricoles commercialisés, qui peuvent sensiblement modifier l'équilibre économique du GICET (Salva Terra 2015). Des projets de Statuts et de Règlement intérieur ont été élaborés pour le GICET en juillet 2013, mais ils n'ont pas encore été déposés auprès des autorités.

La mise en place d'une coopérative dans le Sud Kwamouth répond avant tout aux préoccupations de sécurisation foncière pour les communautés. Si la personnalité juridique d'une coopérative permettrait en théorie l'enregistrement et la titrisation des terres en son nom, la complexité du cadre législatif, des procédures et les coûts qui y sont associés sont autant d'obstacles pour les petits producteurs agricoles. Par exemple, dans le cadre de l'appui effectué par EFI, le coût de la sécurisation foncière au Sud Kwamouth a été chiffré à 6-8 USD/ha (chiffre couvrant uniquement les frais administratifs).

L'agriculture sur brûlis représente le principal moteur de déforestation de la zone

Photo: Ibi Village



3 Assurer l'appropriation des communautés par la mise en œuvre du CLIP

L'appropriation d'une initiative de développement rural nécessite l'organisation d'activités de formation/information des communautés participantes, menées de façon régulière. Le cas de l'opérationnalisation du GICET est particulier. Le projet NSK, qui a déjà permis la mise en culture de 1750 ha dans la zone de projet, a permis une première sensibilisation de la population aux techniques agroforestières, et surtout, il a par ses résultats suscité l'intérêt et l'approbation d'un nombre grandissant de villageois au sein et autour des villages bénéficiaires.

La création d'une structure congolaise d'entrepreneuriat agricole villageois, à vocation d'autofinancement, est une nouveauté qui s'inscrit dans la continuité logique du projet NSK. L'originalité de la démarche appelle une approche participative de renforcement des capacités sur le long terme. La présence régulière sur le terrain des animateurs en communication, la vulgarisation en langue locale, et la co-construction des outils de communication, sur la base des directives du consentement libre, informé et préalable (voir Encadré 3) ont constitué les bases de l'approche méthodologique de communication avec les communautés.

“Momo india buele baru”

Un seul doigt ne suffit pas pour laver la figure

Proverbe Téké

Encadré 3: Le consentement libre, informé et préalable (CLIP)

Le consentement libre, informé et préalable (CLIP) est un droit collectif, en vertu duquel une communauté peut donner ou refuser son consentement à tout projet proposé susceptible d'avoir une incidence sur les terres et ressources naturelles qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement. Ce processus vise à assurer la participation active des communautés concernées afin qu'elles décident par elles-mêmes, sur une base juste et équitable, de donner ou non leur aval à un projet susceptible d'avoir une incidence sur leurs droits sur leurs terres coutumières (FPP 2013).

Ce processus implique, entre autres, les étapes suivantes:

- l'identification des terres coutumières et des détenteurs des droits fonciers et des autorités communautaires de prise de décision,
- la facilitation d'une compréhension mutuelle et l'obtention d'un accord sur un processus CLIP adapté au contexte local et documenté,
- la fourniture d'informations transparentes, objectives et en langue locale,
- l'implication des communautés dans la négociation et la prise des décisions,
- la documentation et le soutien à la mise en œuvre des accords obtenus par le consentement (WWF 2014).

Le CLIP n'est pas inscrit dans la législation congolaise mais fait partie intégrante du cadre national des standards sociaux et environnementaux de la REDD+.

Une stratégie de communication adaptée au milieu local

Même si les valeurs coopératives semblent se rattacher à celles véhiculées dans la plupart des sociétés (solidarité, consensus, entraide, etc.), il n'en demeure pas moins qu'il faille tenir compte des traits culturels particuliers de chaque groupe traditionnel (Paluku Kamburuta 2012). Ceci est d'autant plus vrai dans le cas de la culture Téké, où les logiques claniques alimentent conflits, accaparement des ressources et méfiance, au détriment de la solidarité villageoise. Une initiative coopérative doit donc nécessairement prendre en compte ces circonstances et se baser sur les structures et autorités villageoises existantes, afin de tenter de concilier démocratie traditionnelle et démocratie coopérative (Paluku Kamburuta 2012).

Les activités de sensibilisation et de consultation des quatre villages pilotes participant à l'étude en vue de l'opérationnalisation du GICET ont démarré par une prise de contact préliminaire de l'équipe de communication au travers de plusieurs visites et d'un diagnostic du niveau de compréhension, des attentes et des contraintes des populations en matière de développement rural.

Trois groupes cibles ont été identifiés:

- les autorités coutumières (chef de village et ses notables): partie prenante incontournable, il est crucial d'associer les chefs de manière active, et d'explicitier leurs bénéfices, car ils ont la capacité de remettre en question la participation de la communauté dans son ensemble, même si la population est d'avis contraire;
- les Comités locaux de suivi et développement (CLSD): ces comités ont été mis en place ou réélus dans les villages où ils existaient déjà (voir la section suivante). Leur renforcement répond à la nécessité de sensibiliser de manière plus approfondie un groupe réduit de villageois, pour qu'ils puissent assurer le relais des informations et participer activement et de manière représentative au fonctionnement de la coopérative;
- la population dans son ensemble: l'engagement et la compréhension de la population dans son ensemble est indispensable pour initier une dynamique de changement. Une attention particulière doit être portée aux femmes, qui sont largement absentes des cercles de décision villageois.

Les enjeux d'équité à l'échelle communautaire décrits dans ce rapport doivent être pris en compte dans la définition d'une stratégie adaptée de communication et d'appui aux communautés. Il est notamment important de trouver un équilibre entre les différentes parties prenantes, dans le respect des traditions coutumières et des structures légitimes de pouvoir, tout en les sensibilisant à l'importance d'une représentativité accrue des populations. Ainsi, l'un des enjeux principaux de sensibilisation dans le cadre du montage de la coopérative est l'appropriation par les communautés et les élites locales des concepts de solidarité, d'autogestion et de partage des risques entrepreneuriaux, qui remettent parfois en question certaines règles locales, comme les redevances coutumières sur des activités envisagées. De même, la problématique du genre doit être examinée avec soin. Les femmes tékés participent activement à la dégradation des forêts car elles sont la principale source de main-d'œuvre dans les champs. Elles sont néanmoins majoritairement absentes des cercles d'information et de décision et requièrent une attention personnalisée dans le cadre des activités de communication. Enfin, la gestion des attentes des populations est cruciale, et passe par une sensibilisation aux risques et responsabilités de l'initiative.

Photo: EU REDD Facility



La structuration des Comités locaux de suivi du développement (CLSD)

La structuration des communautés en CLSD a été initiée dans le cadre du projet NSK, comme organes d'accompagnement des opérations techniques (Blaise Kitambala 2013). L'appui à la structuration des communautés dans le cadre du GICET a reposé sur le travail déjà réalisé dans la zone, tout en cherchant à élargir la mission de ces organes à la représentation et à l'information des communautés dans le cadre de l'ensemble des initiatives de développement villageois, y compris la création du GICET.

Un processus d'élections locales a été initié dans les quatre villages pilotes. Ce processus s'est appuyé sur des activités de sensibilisation et de définition participative des critères et des rôles de chaque poste au sein du CLSD (voir Encadré 4).

Malgré le travail de sensibilisation préalable, l'expérience confirme que le processus démocratique d'élections est encore un nouveau concept pour les communautés. Les résultats des élections locales ne bouleversent pas l'ordre établi, puisque que l'on retrouve souvent des personnalités apparentées aux lignages du pouvoir local, et peu de femmes. Cependant les diverses formations et les activités confiées aux CLSD ont permis une appropriation partielle de leur rôle, une responsabilisation de certains de leurs membres et un intérêt croissant pour la professionnalisation de leurs tâches. L'accompagnement à long terme est indispensable afin d'assurer le renforcement des capacités dans des proportions qui permettront aux CLSD de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du GICET.

“Avec l'appui des responsables du GICET, nous avons élu les Comités locaux de suivi du développement: nous avons organisé des élections libres dans la transparence et j'ai été élu président du CLSD du village de Boku avec 101 voix. Puis, nous avons mis en place des conseillers dans chaque quartier pour assurer la transmission des messages dans tout le village.”

Sébastien Ebakali Banguli, Président du CLSD de Boku

Photo: Ibi Village

Une réunion du CLSD de Botulu.





Présentation du potser expliquant le fonctionnement du GICET par un membre du CLSD de Botulu.

Photo: Ibi Village

Conception participative des outils de communication

La compréhension détaillée par les communautés des enjeux et des options de pérennisation du projet NSK, des objectifs et du fonctionnement potentiel du GICET, ainsi que des risques et responsabilités requiert un travail de sensibilisation et de communication en profondeur. Ce travail a été initié par le biais de la conception participative de supports de communication adaptés aux publics cibles, à savoir la communauté dans son ensemble, les autorités coutumières et les CLSD.

Les CLSD ont joué un rôle actif dans la conception des outils de communication, élaborés au moyen de réunions régulières de travail. La première étape a consisté en l'élaboration participative des messages clés relatifs au GICET et à son fonctionnement. L'usage de métaphores et de proverbes locaux a été privilégié pour expliquer des concepts complexes, tels que ceux de coopérative, de capital social ou encore de solidarité économique. Les questions de la population ont été

Encadré 4: Définition participative des critères pour chaque poste au sein des CLSD (synthèse pour les villages de Boku, Botulu, Ingunu et Ntobankita)

Chaque village possède un seul CLSD constitué de personnes fortes, compétentes, solidaires et réunies. Ce comité est le représentant du village et l'interlocuteur des différents projets intervenants dans la zone.

Les CLSD sont constitués d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire, et d'un conseiller dans chaque quartier du village.

Le président doit être quelqu'un de fort, bien vu et respecté par la population, il doit savoir lire et écrire et rassembler la population. Le vice-président est quelqu'un qui a les mêmes qualités que le président, il accompagnera le président dans ses activités et le remplacera en cas d'absence.

Le trésorier est quelqu'un d'honnête, il sait lire et écrire et calculer et sait gérer l'argent.

Le secrétaire et le vice-secrétaire doivent bien savoir lire et écrire, être disponibles et présents aux réunions et doivent savoir élaborer les rapports.

Les conseillers sont des personnes dynamiques, qui ont de bonnes relations avec la population et les sages du village, ce sont des personnes solidaires et à l'écoute des autres, qui savent faire passer les messages et rapporter les informations au comité.

recueillies de manière régulière tout au long de la mission d'appui afin de venir enrichir les outils de communication. La seconde étape a consisté en l'identification et l'élaboration participative de supports de communication adaptés aux publics cibles. Dans un contexte de faible alphabétisation et d'absence de ressources locales, des supports de communication simples ont été conçus (voir Tableau 1).

Tableau 1. Outils de communication

Cible	Approche	Support
Chefs coutumiers et leaders communautaires	Information et consultation en huis-clos ou en public (Assemblée générale)	Posters, feuille de route du GICET
Comités locaux de suivi du développement	Séances de travail participatives, entretiens de groupe, séances de formation	Messages radio, posters, documents papiers
Grand public	Information	Posters en bandes dessinées, chanson de l'orchestre local, séances d'animation villageoise

Par exemple, un poster en bandes dessinées a été produit par un artiste congolais afin de vulgariser le fonctionnement et le plan d'affaires du GICET, sur la base de croquis élaborés dans les villages. La chanson, a également été privilégiée comme support de communication au large public. L'orchestre local Odia Lunu a été engagé pour l'élaboration de la chanson «GICET, c'est quoi?», dont les paroles ont été rédigées par l'orchestre et les CLSD, sur l'air d'une chanson traditionnelle téké. La diffusion des messages de ces supports a également été effectuée par la communauté, par le biais de concerts et de séances d'information animées par les CLSD.

Photo: Ibi village

Concert de l'orchestre local Odia Lunu.





L'Assemblée générale extraordinaire du GICET à Boku le 2 octobre 2015 a rassemblé plus de treize chefferies du terroir.

Photo: Ibi village

4 Leçons et perspectives

Les résultats du projet NSK et de la mission d'appui à l'opérationnalisation du GICET ont démontré la viabilité technique et socio-économique de la reconquête des savanes du Sud Kwamouth, principal bassin d'approvisionnement de Kinshasa, ainsi que de l'approche coopérative comme réponse aux enjeux de développement de la zone et aux attentes des populations.

La production du GICET est estimée à 2 100 tonnes de manioc sec et 10 000 tonnes de makala par an à l'horizon 2025, soit respectivement 0,1 % et 1,4 % des volumes de manioc sec et de makala consommés annuellement à Kinshasa. Ces productions devraient donc être écoulées sans difficultés sur le marché kinois. L'augmentation des surfaces cultivées, de la fertilité des sols et l'entrée en production du makala permettraient de multiplier par quatre le revenu paysan en un peu plus de dix ans (Salva Terra 2015).

L'intérêt du pouvoir coutumier pour l'initiative est important, comme démontré par la mobilisation de nombreux chefs lors de l'Assemblée générale du 2 octobre 2015, même si l'équilibre entre bénéfices et intérêts du pouvoir coutumier d'une part, et objectifs de développement communautaire d'autre part, reste à trouver. La population quant à elle est demandeuse de solutions lui permettant d'assurer le développement économique local.

La légitimité sociale des dispositifs mis en place, tels que les Comités locaux de suivi et développement ou les organes de décision et exécution du GICET, est une condition importante pour la réussite du modèle coopératif. Le plan d'affaires et les arrangements institutionnels proposés s'inscrivent directement dans la continuité des activités et dispositions prises en accord avec les communautés dans le cadre du projet NSK, tout en cherchant à renforcer l'appropriation et le rôle actif des villageois au sein de la future structure coopérative. Cette capacitation a reposé sur des supports de communication et de formation adaptés, élaborés de manière participative. Elle représente la première phase d'un travail d'accompagnement et de structuration des communautés qui doit se poursuivre et s'étendre aux prochaines étapes du développement du GICET. Un travail spécifique est également nécessaire avec les femmes, dont la participation reste faible.

Le foncier reste au cœur des préoccupations au Sud Kwamouth. Les conflits fonciers entre chefferies sont nombreux et la pression foncière, surtout sur les terrains à proximité des axes routiers, est très importante. La sécurisation foncière nécessite la recherche d'un équilibre entre compromis traditionnels d'accès aux ressources et définition collective d'un plan d'usage des terres. La mission d'opérationnalisation du GICET a initié ce processus, par l'intermédiaire de la cartographie participative et du pré-bornage des terrains cédés au GICET, qui fournit des premiers éléments documentaires potentiellement opposables. Ce processus nécessite d'être complété par l'élaboration d'une carte foncière à l'échelle du terroir et par l'identification, en concertation avec les autorités, d'options de reconnaissance de l'affectation des terres.

La mission d'appui à l'opérationnalisation du GICET a permis la préparation des bénéficiaires et la conclusion des études préalables, notamment du plan d'affaires de la coopérative. L'opérationnalisation du GICET reste à ce stade tributaire de la poursuite de l'appui technique et de la mise à disposition d'un fond de roulement pour l'accomplissement des formalités juridiques et

administratives qui confirmeront l'existence légale de la coopérative, et la clarification des modalités de rétrocession des actifs du projet NSK. Cette expérience souligne également l'urgence d'intégrer dès le départ, dans toute initiative REDD+, les modalités d'une gestion pérenne des investissements par les bénéficiaires.

La mise en place du GICET constitue toutefois d'ores et déjà une expérience pionnière d'entrepreneuriat communautaire dans la zone du programme de réduction de Maï Ndombe. Elle participe à l'émergence d'un modèle de gestion des terres, conciliant production agricole soutenue revenu agricole amélioré, maintien de la fertilité des sols et préservation de la forêt, en ligne avec les objectifs du plan d'investissement REDD+ de la RDC.

Annexes

Tableau 2. Partenaires de la mission d'appui à l'opérationnalisation du GICET

Partenaires	Rôle
Axyom: Bernard Van den Abeele, Inge Van Cauwenberg	Gestion comptable et financière
Centre commun de recherche européen: Frédéric Achard, Hugh Eva	Cartographie
Institut européen de la forêt – Facilité REDD de l'UE: Adeline Dontenville, Valérie Merckx	Gestion de projet
GI Agro: Jean Lejoly, Paulette Songa Songa, Blaise Kitambayo	Structuration des communautés et appui technique
Sylvain Nganbimi	Affaires familiales et coutumières
Novacel Sud Kwamouth: Olivier Mushiete, Richard Sulu, Delly Kayuka	Appui stratégique et technique
Dieudonné Othsudi	Logistique
Observatoire satellitaire des forêts d'Afrique centrale: Eric Lutete	Cartographie
Salva Terra: Alvaro Navarro, Jérôme Maurice, Olivier Bouyer	Cartographie, plan d'affaires, arrangements institutionnels
Marina Skandarski	Communication en milieu rural

Photo: EU REDD Facility



Abréviations

CLSD	Comité local de suivi du développement
EFI	Institut européen de la forêt
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FFBC	Fond forestier du bassin de Congo
GiAgro	Groupe d'initiatives pour l'agroforesterie en Afrique
GICET	Groupe d'intérêt coopératif et économique du terroir Téké
Novacel	Nouvelle société d'agriculture, de cultures et d'élevages
NSK	Novacel Sud Kwamouth
OSFAC	Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale
REDD	Réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts
RDC	République démocratique du Congo
ONFI	Office national des forêts à l'international

Références bibliographiques

- CN-REDD (2014) Note d'idée de programme de réduction d'émissions (ER-PIN) – Région de Mai-Ndombe (RDC).
- CN-REDD (2015) Plan d'investissement REDD+ en République démocratique du Congo 2015-2020.
- Drouillard, A. (2013) Pertinence et modalités des paiements pour services Environnementaux (PSE) pour lutter contre la déforestation sur les plateaux des Batéké.
- Forest People Program (2013) Note d'information: Le consentement libre, préalable et éclairé: un droit fondamental des communautés.
- Kitambala, B. (2013) Proposition pour la définition du rôle et des domaines d'action des Comités locaux de suivi du développement (CLSD) dans le cadre du projet NSK.
- Nourtier, M., Rageade, M., Calmel, M. (2013) Mise en œuvre d'un projet pilote REDD+ sur le territoire du Sud Kwamouth en RDC.
- Paluku Kamburuta, C. (2012) La coopérative agricole comme instrument juridique de relance du secteur agricole en RDC, Université libre des pays des Grands Lacs.
- Reyniers, C. (2014) L'approche interactionniste pour l'analyse d'un projet d'agroforesterie villageoise sur le plateau des Batéké (République Démocratique du Congo).
- Salva Terra (2015) Rapport d'appui au Groupe d'intérêt coopératif et économique du terroir Teke (GICET) – Sud Kwamouth, République démocratique du Congo (RDC)
- SLDC (2013) Diagnostic agricole et cartographie participative réalisés à Boku-Botulu-Buntsiele pour le volet d'agroforesterie villageoise exécuté par le GI Agro dans le cadre du projet Novacel Sud Kwamouth
- WWF (2014) Consentement libre, informé et préalable et la REDD+: Directives et ressources



EUREDD
Facility



COORDINATION NATIONALE
REDD
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

isi
VILLAGE

cbff Congo
Basin
Forest
Fund

SalvaTerra



GICET
Nsia Mala Mala

Auteurs: Facilité REDD de l'UE, Marina Skandarski

Ce rapport a été produit avec l'assistance de l'Union européenne. Son contenu n'engage que les auteurs et ne reflète en aucun cas les points de vue de l'Union européenne, ni de la coordination nationale REDD de la République démocratique du Congo.